

Bruxelles, le 28 août 2014

S.A. SPADEL N.V.

A l'attention de Monsieur D. DE SORGHÉ
Directeur Financier
Rue Colonel Bourg 103
1030 BRUXELLES
PAR COURRIER ELECTRONIQUE
d.desorgher@spawater.com

FSMA

Rue du Congrès, 12-14

1000 BRUXELLES

PAR COURRIER ELECTRONIQUE

trp.fin@fsma.be, PAR LETTRE

RECOMMANDÉE et PAR PORTEUR

Messieurs,

Concerne: Notification article 74, § 8 loi du 1^{er} avril 2007

Par la présente, j'ai l'honneur de vous adresser, pour autant que de besoin, une notification sur la base de l'article 74, § 8 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition.

Cette notification concerne la société anonyme **Société de Services, de Participations, de Direction et d'Elaboration, en abrégé S.A. SPADEL N.V., (ci-après "SPADEL")** dont le siège social est établi à 1030 Bruxelles, rue Colonel Bourg 103, inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) sous le numéro 405.844.436 et dont le capital est représenté par 4.150.350 actions.

Le 23 décembre 2013, j'ai cédé 1.036 parts sociales détenues - en propriété - dans le capital de la société de droit luxembourgeois Sarl Société de Participation Guyan (ci-après "Guyan"), soit 0,52 % des parts sociales représentatives de son capital.

Le 1^{er} juillet 2014, à l'occasion du partage de la succession de feu Guy J. du Bois, j'ai acquis, en propriété, 2.144 parts sociales détenues dans le capital de Guyan, soit 1,08 % des parts sociales représentatives de son capital.

A la suite de ces opérations, je détiens, en propriété, 110.383 parts sociales de Guyan, soit 55,89 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 55,89 % des droits de vote en ne tenant pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote afférents aux 10.803 parts sociales propres détenues par Guyan et 59,12 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote.

Pour rappel, le 30 août 2013, je détenais, en propriété, 109.275 parts sociales dans le capital de Guyan, soit 55,33 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 55,33 % des droits de vote en ne tenant pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote afférents aux 9.058 parts sociales propres alors détenues par Guyan et 57,98 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote.

Par ailleurs, le 23 décembre 2013, la S.A. Finances et Industries (ci-après "F&I") a cédé 709 parts sociales détenues - en propriété - dans le capital de Guyan, soit 0,35 % des parts sociales représentatives de son capital.

Le 1^{er} juillet 2014, consécutivement au partage de la succession de feu Guy J. du Bois, 2.143 parts sociales détenues dans le capital de Guyan, soit 1,08 % des parts sociales représentatives de son capital, ont été cédées en propriété à F&I.

Pour rappel, le 30 août 2013, F&I détenait, en propriété, 74.850 parts sociales dans le capital de Guyan, soit 37,89 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 37,89 % des droits de vote en ne tenant pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote afférents aux 9.058 parts sociales propres alors détenues par Guyan et 39,72 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote.

L'identité des associés de Guyan sont, indépendamment d'elle-même :

- le soussigné,
- F&I qui détient 76.284 parts sociales, soit 38,62 % des parts sociales représentatives de son capital et donc 38,62 % des droits de vote en ne tenant pas compte d'une éventuelle suspension des droits de vote afférents aux 10.803 parts sociales propres détenues par Guyan et 40,86 % des droits de vote en tenant compte d'une éventuelle suspension de ces droits de vote, ainsi que
- les deux enfants du soussigné.

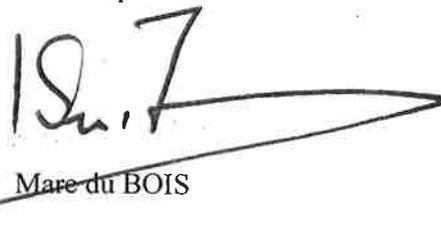
Guyan détient toujours, en propriété, 338.260 actions dans le capital de F&I, soit 84,57 % des actions représentatives de son capital et des droits de vote.

Le 1^{er} juillet 2014, à l'occasion du partage de la succession de feu Guy J. du Bois, j'ai acquis, en propriété, 120 actions détenues dans le capital de F&I, soit 0,03 % des actions représentatives de son capital.

F&I détient toujours, en propriété, 3.770.000 actions dans le capital de Spadel, soit 90,84 % des actions représentatives de son capital et des droits de vote, sans préjudice de la suspension des droits de vote afférents aux 202 actions "Spadel" anciennement au porteur qui, en l'absence de conversion en actions nominatives ou dématérialisées au plus tard le 31 décembre 2013 faute de demande faite par leur(s) titulaire(s), ont été converties de plein droit en actions dématérialisées et sont inscrites au nom de Spadel sur un compte titre

Enfin, à l'occasion du partage de la succession de feu Guy J. du Bois, j'ai également acquis, en propriété, 10 actions nominatives détenues dans le capital de Spadel, dont je n'étais pas actionnaire. soit moins de 0,01 % des actions représentatives de son capital et des droits de vote, sans préjudice de la suspension des droits de vote afférents aux 202 actions "Spadel" dont question ci-dessus.

Veillez agréer mes salutations distinguées.



Marc du BOIS